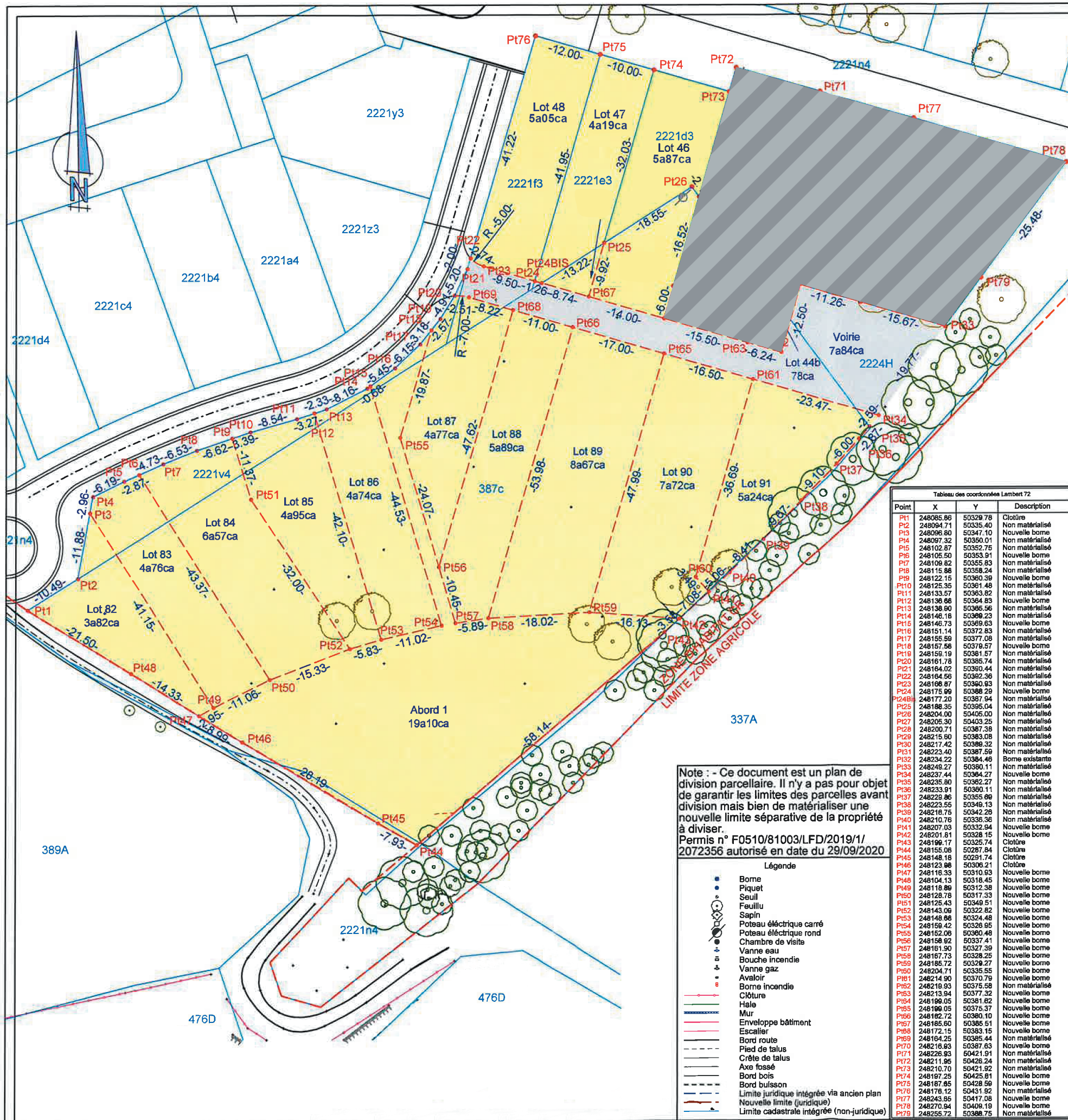




Note : - Ce document est un plan de division parcellaire. Il n'y a pas pour objet de garantir les limites des parcelles avant division mais bien de matérialiser une nouvelle limite séparative de la propriété à diviser.
Permis n° F0510/81003/LFD/2019/1/2072356 autorisé en date du 29/09/2020

Légende	
	Borne
	Piquet
	Seuil
	Feuillu
	Sapin
	Poteau électrique carré
	Poteau électrique rond
	Chambre de visite
	Vanne eau
	Bouche incendie
	Vanne gaz
	Avaloir
	Borne incendie
	Clôture
	Hale
	Mur
	Enveloppe bâtiment
	Escalier
	Bord route
	Pied de talus
	Crête de talus
	Axe fossé
	Bord bois
	Bord buisson
	Limite juridique intégrée via ancien plan
	Nouvelle limite (juridique)
	Limite cadastrale intégrée (non-juridique)

Bureau d'étude

Atelier du Géomètre Dellacherie

Rue du Musée, 19

6743 BUZENOL - ETALLE

Tel : 063/ 45 57 82

Fax : 063/ 45 59 78

E-mail : dellacherie@gsca.rlx.be

Plan dressé, selon l'état de clôture,

par B. Dellacherie,

Géomètre Expert

Province de Luxembourg

Commune de ATTERT

Village de Heinster

Plan de bornage des lots

Relevé1/500

Permis d'urbanisation

Projet d'exécution

Détails

Etat Existant

Etat Projeté

Détails

Détails

Situation

Plans1/500

Profils

Situation du bien

Cadastre

Maître de l'ouvrage

Cadre réservé à l'Administration

Date

7 mars 2022

ATTERT 2ème div / Norbressard / Section A

n°387c, 2221a3, 2221b3, 2221c3, 2221e3, 2221f3, 2221v4 et 2224h

Commune de Attert

Voie de la Liberté n°107

6717 Attert

Dossier

PRO 2192

Plan

Dossier

Indice

3